

Rencontre internationale de Migreurop sur les frontières de la Méditerranée

Cecina, 27 et 28 juin 2011

Note de synthèse

Alors qu'on nous annonçait il y'a quelques mois une invasion de réfugié-e-s fuyant les troubles dans les pays arabes, au jour d'aujourd'hui ils sont environ 40 000¹ à avoir atteint les côtes de l'Europe, une goutte d'eau au regard des 455 millions d'habitants des 27 états de l'Union.

Cet «exode biblique», ou «déferlante migratoire», entre autres terme dramatisants que l'on a vu fleurir dans les médias et les discours officiels, n'a donc jamais eu lieu. Entre traitement médiatique spectaculaire, et une gestion dramatisante de la part de l'Italie, ces 40 000 migrant-e-s ont générées une véritable psychose, largement nourrie par des chiffres et estimations exagérées.

Les morts, eux sont malheureusement bel et bien réels, puisqu'ils-elles sont plusieurs milliers à avoir trouvé la mort en Méditerranée depuis le début de l'année (sans compter les naufrages dont on n'aurait pas entendu parler) et ce, sous les yeux de l'Otan, de Frontex, et de la coalition internationale qui patrouillent en nombre en Méditerranée.

Alors que l'Union Européenne et les organisations internationales appellent les voisins de la Libye à garder leurs frontières ouvertes pour les réfugié-e-s qui arrivent par centaines de milliers, les états membres négocient des accords migratoires avec les gouvernements de transition des pays d'Afrique du Nord, pour renvoyer ceux qui arrivent en Europe. Appel à la solidarité d'un côté et durcissement des contrôles et multiplication des renvois de l'autre c'est bien le double discours européen qu'il faut ici mettre en cause.

L'OIM comptabilise à présent 1 million de réfugié-e-s réparti-e-s dans différents pays. La part assumée par l'Europe s'élève à 18 000, alors que la Tunisie et l'Egypte ont eu à faire à des flux de plusieurs centaines de milliers d'arrivées et des dizaines de milliers au Tchad et au Niger.

Depuis la Tunisie ils-elles sont quelques 25 000 à être parti-e-s pour Lampedusa. Si la plupart avait pour projet de rejoindre la France, ou d'autres pays européens, il est difficile de savoir combien y sont parvenu-e-s. Ils-elles sont toujours nombreux-ses dans les centres de rétention italiens, et beaucoup sont aussi enfermés en France. Cette poignée de migrant-e-s tunisien-ne-s va même créer de vives tensions entre la France et l'Italie et les amener à remettre en cause la liberté de circulation au sein de l'espace Schengen, en rétablissant les contrôles aux frontières.

Les précédents dans les relations UE-Etats membres avec La Libye : Négociations et accords de gestion migratoire

Depuis le début des années 2000, les pays de l'UE établissent des accords de coopération relatifs à la gestion migratoire avec les pays d'Afrique du Nord. Cette stratégie leur permet de soustraire la surveillance des frontières extérieures de l'UE et le contrôle de l'immigration illégale. En plus des multiples atteintes aux droits humains que de tels accords impliquent, ils sont aussi des violations de l'article 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui consacre le « droit de quitter tout pays y compris le sien ». L'Union Européenne a donc toujours préféré la

¹ Chiffre donné sur le site du ministère de l'intérieur italien au 26-05-2011. Il faut y ajouter les 2 000 réfugié-e-s venu-e-s de Libye depuis cette date.

http://www.interno.it/mininterno/export/sites/default/it/sezioni/sala_stampa/notizie/2100_500_ministro/000051_2_011_05_26_Maroni_a_tavola_rotonda_su_Nord_Africa.html

stabilité à la démocratie, en s'appuyant sur les dictatures du sud de la Méditerranée pour la gestion des flux migratoires.

Alors que quelques semaines seulement avant le début des violences, l'UE négociait encore le futur accord-cadre concernant la gestion migratoire avec la Libye (négociations finalement suspendues), elle s'est donc retrouvée dans une position difficile lorsque le régime libyen a entamé une violente répression, amenée à condamner ces violences et à appeler au départ du dictateur qu'elle soutenait depuis des années.

L'Italie en particulier, entretient des relations privilégiées avec la Libye depuis déjà plusieurs années. Depuis le 30 août 2008, les deux pays ont signé un traité d'amitié qui prétend apporter une réparation à la Libye pour la période coloniale. Cet accord bilatéral prévoit le versement 5 milliards de dollars sur 20 ans (à raison de 250 millions par an) sous forme d'investissements financiers, à titre d'indemnités. En contrepartie, la Libye s'engage à assurer le contrôle de l'immigration clandestine au départ de son territoire d'une part, et aussi à réadmettre les ressortissants libyens mais aussi de pays tiers ayant transité sur son territoire. Cet accord a permis de verrouiller la route de Lampedusa, puisque, comme s'en félicitait les dirigeants italiens à la fin de l'année dernière, les arrivées de bateaux de migrants avaient pratiquement disparus.

Cet accord est devenu inefficace depuis le début du conflit en Libye, le gouvernement italien n'a pas hésité à entamer des négociations avec le Comité National de Transition (CNT) qui est l'organisation politique des insurgé-e-s libyen-ne-s en lutte contre Kadhafi. Le 17 juin, ils ont signé à Rome un accord de coopération migratoire qui inclut le refoulement des migrant-e-s.

Frontex, Commission Européenne, dirigeants italiens : la « bataille » des chiffres et des estimations

C'est au mois de février 2011, alors que quelques 5 000 migrant-e-s sont arrivé-e-s à Lampedusa, que le gouvernement italien va s'empresser d'agiter le spectre de « l'invasion migratoire », en appelant à l'aide européenne pour faire face à cette situation d'urgence. Ce sont des effets de dramatisation que va utiliser l'Italie, comme la proclamation de l'état d'urgence humanitaire à la mi-février, ce qui ne correspond à rien dans le droit international et n'est pas non plus une notion juridique en Italie². Il s'agit d'une invention italienne pour pouvoir justifier de mesures exceptionnelles en contournant les contraintes légales.

Cette dramatisation de la situation s'appuie aussi largement sur une série d'estimations, basée sur des sources floues, formulées par différents acteurs européens. Dès le 23 février, le Conseil des ministres des 6 pays européens du Sud réunis à Rome annonce que 200 à 300 mille migrants risquent de débarquer sous peu sur les côtes du sud de l'Europe, du fait des troubles que connaissent les pays d'Afrique du Nord³. L'agence de surveillance des frontières extérieures de l'UE, Frontex, annonce quant à elle que 500 000 à 1.5 million de migrant-e-s seraient prêt-e-s à tout tenter pour se rendre en Europe. Ce chiffre correspond au nombre de travailleur-se-s étranger-ère-s qui résident en Libye. Mais l'estimation la plus improbable revient au ministre de la défense

² Le terme de crise humanitaire existe bien mais elle ne s'applique pas à la situation à Lampedusa. Pour plus de détails voir l'article du 16-02-11, de Youphil « L'état d'urgence humanitaire n'existe pas » <http://www.yophil.com/fr/article/03533-l-etat-d-urgence-humanitaire-n-existe-pas-tunisie-italie-lampedusa?ypcli=ano>

³ Euronews, le 23-02-2011 « Immigration : les pays européens de la Méditerranée plaident pour un fond de solidarité » <http://fr.euronews.net/2011/02/23/immigration-les-pays-europeens-de-la-mediterranee-plaident-pour-un-fond-de-sol/>

italienne, Ignacio La Russa, puisque d'après lui on pouvait redouter l'arrivée de 2.5 millions de réfugié-e-s en provenance de Libye⁴. Au jour d'aujourd'hui, un peu plus de 40 000 migrant-e-s⁵ sont arrivé-e-s en Europe, on est donc bien loin de ces estimations initiales.

Gestion de la « crise migratoire » par l'Italie : enfermement, expulsions et décisions arbitraires

La gestion de la situation par les autorités italiennes, tout au long de cette « crise migratoire » s'est caractérisée par un certain arbitraire et un manque de transparence, puisque les migrant-e-s arrivé-e-s à Lampedusa, sont envoyé-e-s en centre d'accueil ou de rétention, de façon aléatoire et sans qu'on sache sur quels critères.

L'Italie va commencer par jouer la politique de l'accueil avec les migrant-e-s arrivé-e-s à Lampedusa, puisqu'elle va rouvrir le centre de Lampedusa (fermé en 2009) qui est un centre d'accueil ouvert. Mais très vite, des mesures vont être prises pour limiter les déplacements des migrant-e-s sur l'île : patrouilles de militaires autour du centre et une ordonnance du maire de l'île interdisant aux Tunisien-ne-s de circuler dans la rue. Ce sont autant de moyens indirects de limiter leurs déplacements et de les maintenir enfermé-e-s dans le centre. Prévu pour accueillir seulement 800 personnes, il va y avoir, à certains moments, jusqu'à 1 500 détenu-e-s dans le centre, ce qui provoquera des révoltes et protestations à plusieurs reprises.

Dès le départ, le gouvernement italien pense à réunir l'ensemble des migrant-e-s dans un seul et même lieu, pour faciliter le travail des autorités. Un lieu est alors envisagé, à Mineo en Catane (Italie du Sud), baptisé le « village de la Solidarité », il est maintenant réservé aux demandeurs d'asile, c'est un centre ouvert...mais situé à 12 kilomètres de la ville la plus proche et sans transport en commun.

Trois autres centres, temporaires au départ, des campements de tentes, vont aussi être créés : le camp de Kinisa, dans la province de Trapani (Sicile), celui de Santa Maria Capua Vetere, dans la province de Caserte (Sud de l'Italie), et enfin le camp des Pouilles (Sud de l'Italie). Comme l'ont dénoncé des associations de défense des droits des migrant-e-s, ces centres, à leur création, avaient un statut juridique flou, entre centre d'accueil et centre d'expulsion. Le problème que cela pose est que ces lieux hybrides ne garantissent pas le respect du droit d'asile (entre autres violations des droits humains). Ces trois centres vont finalement être officiellement transformés en Centre d'Identification et d'Expulsion (CIE), tout comme le centre de Lampedusa. Il semble que « cette crise migratoire » a été pour l'Italie, un prétexte pour durcir sa politique d'enfermement des étranger-ère-s.

La frontière italo-française : une remise en cause de la liberté de circulation au sein de l'espace Schengen ?

La psychose de l'invasion migratoire s'est rapidement propagée à d'autres pays européens et particulièrement à la France qui, dès le mois de mars, avait considérablement renforcé les contrôles dans le sud-est de la France, région frontalière avec l'Italie. La situation va se tendre entre les deux pays, lorsque l'Italie annonce son intention de délivrer des permis de séjour temporaire pour les tunisien-ne-s arrivé-e-s avant le 5 avril (ce qui concernait 22 000 personnes). Aussitôt la France met

⁴ Daily Online, le 25-02-2011 "Italy to host immigrants in former military sites"
<http://english.peopledaily.com.cn/90001/90777/90853/7300647.html>

⁵ Chiffre donné sur le site du ministère de l'intérieur italien au 26-05-2011
http://www.interno.it/mininterno/export/sites/default/it/sezioni/sala_stampa/notizie/2100_500_ministro/000051_2_011_05_26_Maroni_a_tavola_rotonda_su_Nord_Africa.html

en place des contrôles à la frontière italo-française, prétextant s'assurer que les titulaires de ce permis remplissent les autres conditions du séjour en Europe (entre autres des ressources financières suffisantes). Ces contrôles vont être condamnés par l'UE, car ils remettent en cause le principe de libre circulation au sein de l'espace Schengen. En effet, les accords Schengen prévoit la possibilité de rétablir des contrôles internes, mais seulement en cas de risque de trouble à l'ordre public et il faut alors en faire part immédiatement à la commission. Dans ce cas précis, aucune de ces deux conditions n'étaient remplies. Ces contrôles sont d'autant plus condamnables qu'ils s'effectuent au faciès et de façon arbitraire⁶.

Les autorités françaises vont même aller jusqu'à suspendre la circulation des trains entre la France et l'Italie, le dimanche 17 avril 2011, prétextant un risque de trouble à l'ordre public (une opération baptisée le train de la solidarité devait réunir militant-e-s et migrant-e-s tunisien-ne-s dans un train de Vintimille jusqu'en France). Cette remise en cause de la liberté de circulation au sein de l'espace Schengen est d'autant plus inquiétante que la commission européenne a annoncé, dans un communiqué du 4 mai dernier, que des modifications pourraient être apportées aux accords de Schengen. Des contrôles aux frontières internes de l'UE pourraient donc être rétabli en cas de forte pression migratoire à l'une des frontières extérieures de l'union, et non plus seulement en cas de troubles à l'ordre public comme cela est le cas actuellement⁷. Il est très difficile de savoir exactement combien de Tunisien-ne-s seraient remonté-e-s vers la France, selon une estimation de France Terre d'Asile qui n'a rien d'officiel, ils-elles pourraient être 10 à 15 000⁸.

Morts en Méditerranée : des migrant-e-s et réfugié-e-s victimes des politiques européennes de fermeture des frontières.

Le 8 mai dernier, un article du Guardian, révèle l'histoire tragique de 61 « boat-people » morts de faim et de soif en Méditerranée. Un bateau transportant 72 réfugié-e-s, pour la plupart subsaharien-ne-s, va tomber en panne et dériver pendant deux semaines après avoir quitter la Libye. Malgré que le bateau en détresse ait croisé un porte-avion et qu'un hélicoptère leur ait largué des vivres, personne n'ait revenu les secourir, ils-elles vont donc tous-tes mourir les un-e-s après les autres, à l'exception de 10 survivants, qui vont échouer en Libye, après des semaines de dérive.

Le HCR estime à 1 200 le nombre de personnes disparues en Méditerranée depuis le début de l'année⁹. Le Blog Fortress Europe recensait 1 400 disparu-e-s en mer depuis le début de l'année (au 21 mai), ce qui est bien supérieur aux années précédentes. Depuis que ces chiffres ont été donnés, un autre naufrage a fait au moins 150 mort-e-s (1^{er} juin).

Ce chiffre élevé est d'autant plus paradoxal du fait des importants équipements maritimes qui sont actuellement déployés en Méditerranée par Frontex, pour sa mission Hermès et par la coalition internationale et l'OTAN, pour leurs opérations en Libye. Les bateaux de migrant-e-s ne peuvent passer inaperçus. Migreurop y voit là les conséquences des politiques européennes de

⁶ L'Anafé et le GISTI ont effectué deux missions à la frontière italo-française (10-12 avril et 16-18 avril) sur place, qui ont pu mettre en évidence illégalité des contrôles effectués par la France. Compte-rendu de la conférence de presse du 28 avril <http://www.migreurop.org/article1922.html>

⁷ Le communiqué de la Commission, le 04-05-2011
<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/11/532&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

⁸ Une estimation avancée par Matthieu Tardis (FTDA) dans une interview pour TV5Monde, le 16-05-2011
<http://www.tv5.org/cms/chaine-francophone/info/Les-dossiers-de-la-redaction/Immigration-Tunisienne-Lampedusa-Avril-2011/p-16353-Migrants-tunisiens-a-Paris-La-France-ne-fait-pas-son-travail-.htm>

⁹ Rfi, le 14-05-2011 « Libye : près de 1 200 migrants seraient morts en mer depuis le début de la crise »
<http://www.rfi.fr/afrique/20110514-libye-pres-1200-migrants-seraient-morts-mer>

fermeture des frontières, et appelle au respect des codes de sauvetage en mer et de protection des réfugiés¹⁰.

Frontex, et la mission Hermès en Méditerranée

Suite à la demande de l'Italie, Frontex a entamé une mission en Méditerranée, baptisée Hermès 2011, le 20 février 2011. Des moyens aériens et maritimes, mis à disposition par les états membres, pour surveiller les frontières ont donc été déployés en Méditerranée. A part la surveillance maritime, l'opération Hermès s'occupera de l'identification de la nationalité des migrants (des experts ont été dépêchés pour ce faire à Lampedusa). Ils ont aussi pour mission d'assister l'Italie pour l'expulsion des migrants. Prévue initialement pour durer jusqu'au 31 mars, la mission Hermès a finalement été prolongée.

Le conflit en Libye, 1 million de réfugiés : plus de 500 mille en Tunisie, plus de 300 mille en Egypte, et 17 000 en Europe¹¹

C'est à la mi-février quand les premières manifestations vont être durement réprimées que des réfugié-e-s, pour la plupart ressortissant-e-s de pays tiers, vont commencer à affluer aux frontières tunisiennes et égyptiennes principalement. Au plus fort de la crise, 10 000 personnes franchissaient la frontière tuniso-libyenne quotidiennement.

Si la plupart d'entre eux-elles ont pu être rapatrié-e-s dans leur pays d'origine, un certain nombre de ressortissant-e-s de pays sub-sahariens, ne pouvant regagner leur pays pour cause d'instabilité, se retrouvent aux frontières dans une situation de blocage.

C'est le cas par exemple au camp de la Choucha, installé par le HCR à la frontière tuniso-libyenne pour pouvoir accueillir les réfugié-e-s, où, à la fin mai, 3 500 sub-saharien-ne-s étaient toujours en attente depuis plusieurs mois. L'absence de perspectives, les conditions de vie difficiles et les tensions avec la population locale, ont créé une situation incontrôlable, à la fin du mois de mai. Des affrontements violents et des incendies ont eu lieu, l'armée est intervenue.

Une situation difficile à la frontière égypto-libyenne aussi, où des réfugié-e-s subsaharien-ne-s se retrouvent bloqué-e-s au poste frontière de Saloum, car l'Egypte refuse de les laisser entrer, et n'autorise pas non plus la construction d'un « camp en dur ». Au 10 mai dernier, le HCR avait enregistré 609 demandes d'asile¹².

Alors que l'Egypte et la Tunisie ont du gérer des centaines de milliers de réfugié-e-s (sans oublier le Tchad avec plus de 30 000 réfugié-e-s et le Niger plus de 70 000¹³), ce sont seulement 17 000 personnes fuyant la Libye qui sont parvenues en Europe, sur les côtes italiennes¹⁴. Pour certains d'entre eux, venir en Europe n'était pas leur souhait, puisqu'il semblerait que des soldats de Kadhafi obligent des migrant-e-s à monter sur de véritables épaves de mer, en représailles aux bombardements occidentaux.

¹⁰ Communiqué de Migreurop du 11-05-2011, « Etau mortel en mer Méditerranée »
<http://www.migreurop.org/article1927.html>

¹¹ D'après le dernier rapport de l'OIM du 14 juin 2011 « External situation Report » :
<http://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/media/docs/reports/IOM-sitrep-MENA.pdf>

¹² D'après un rapport de la FIDH, qui a réalisé une enquête au poste frontière de Salloum du 8 au 15 mai 2011
« Doublement victimes : les migrants d'Afrique subsaharienne à la frontière égypto-libyenne »
<http://www.fidh.org/Retour-de-mission-a-la-frontiere-egypto-libyenne>

¹³ Rapport de l'OIM *op.cit*

¹⁴ *idem*